

Cote du document:	EB 2008/93/R.29/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	12 b)
Date:	25 avril 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F

Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Conseil d'administration

Procès-verbal de la quatre-vingt-douzième session

Conseil d'administration — Quatre-vingt-treizième session
Rome, 24-25 avril 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Paolo Ciocca

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: p.ciocca@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les amendements apportés au procès-verbal de sa quatre-vingt-douzième session, tels qu'indiqués dans le présent document, et à adopter le procès-verbal révisé.

Procès-verbal de la quatre-vingt-douzième session du Conseil d'administration

La représentante des États-Unis d'Amérique a demandé que le procès-verbal de la quatre-vingt-douzième session du Conseil d'administration (document EB/92) soit modifié comme indiqué ci-après. Par souci de commodité, les ajouts sont soulignés.

B. Programme de travail, mécanisme de financement du développement des programmes, et budgets administratif et d'investissement du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2008 (point 3 de l'ordre du jour).

8. Un certain nombre d'Administrateurs font part de leur inquiétude face à l'augmentation du MFDP (13,9% en valeur nominale) par rapport à 2007. À cet égard, il est fait remarquer que cette augmentation s'explique par la volonté de renforcer l'impact du programme de travail. Elle couvre notamment les coûts relatifs à l'intégration de la présence dans les pays et à la mise en œuvre des changements introduits dans le cadre du Plan d'action, y compris le renforcement des capacités du FIDA en matière de programmation par pays et l'élaboration de programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP). Des économies devraient être identifiées dans le budget proposé pour 2009. Dans ce contexte, le Conseil approuve un montant total de 38,8 millions de USD pour le MFDP.

I. Options stratégiques pour les programmes-pays (COSOP) (point 10 de l'ordre du jour)

a) Afrique de l'Ouest et du Centre

Mali

22. Le Conseil d'administration examine les options stratégiques pour le programme-pays (COSOP) du Mali et se félicite de l'approche participative adoptée dès la conception dudit COSOP, ainsi que de l'incorporation des observations suscitées par l'évaluation du portefeuille de projets de pays. Il est noté que les objectifs stratégiques sont clairs, pertinents et conformes aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La représentante des États-Unis s'interroge sur le caractère opportun du deuxième objectif stratégique relatif aux services sociaux de base, car il ne relève pas du rôle du FIDA, à savoir réduire la pauvreté grâce à l'accroissement de la production agricole. Le Directeur de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre indique qu'il s'agit de composantes essentielles pour le renforcement des capacités et que, compte tenu de leur nature, elles seront financées en grande partie par le Fonds belge de survie et compléteront les interventions du FIDA. Le Conseil suggère qu'il est crucial de garantir la participation active du secteur privé dans l'exécution des projets devant être conçus au titre de ce COSOP. Il est aussi recommandé que le Gouvernement malien prenne les décisions qui s'imposent pour améliorer les conditions de vie et d'emploi des agents des services techniques déconcentrés, ce qui leur permettrait de jouer pleinement leur rôle dans l'exécution du programme. Enfin, le Conseil recommande de prêter particulièrement attention à l'amélioration de la qualité des données statistiques relatives à l'agriculture et au développement rural en général.

c) Amérique latine et Caraïbes

i) *Bolivie*

24. Lors du l'examen du COSOP de la Bolivie, le Conseil d'administration formule un certain nombre d'observations. L'Administrateur représentant l'Espagne demande que l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI) soit plus largement impliquée dans les activités que le FIDA mènera à l'avenir en Bolivie et fait savoir que son pays est disposé à cofinancer de nouvelles opérations et à y participer, de la conception à l'exécution. L'Administrateur représentant la France s'inquiète du niveau d'endettement du pays, qui a été considérablement amélioré du fait des ressources publiques tirées de l'exploitation gazière et des efforts déployés par la communauté internationale pour réduire la dette extérieure, laquelle représentait 71% du PNB en 2005, contre moins de 50% actuellement. La représentante pour les États-Unis d'Amérique s'inquiète d'un partenariat éventuel avec la Banque de développement productif, qui est la Banque nationale de développement, et souligne que cette institution enregistre de mauvais résultats et accorde des prêts bonifiés. La direction certifie que le FIDA n'apportera pas de fonds pour des crédits bonifiés. Les Administrateurs représentant le Royaume-Uni et les Pays-Bas soulèvent la question de la faiblesse structurelle des institutions agraires publiques et du manque de qualification du personnel. La stratégie du FIDA dans le pays apportera un appui au Ministère de l'agriculture et à d'autres organismes publics en assurant la formation du personnel et en donnant des conseils sur l'amélioration des processus de sélection du personnel de projet.

U. Autres questions (point 22 de l'ordre du jour)

a) Collaboration entre les trois institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome

65. Le Conseil se penche sur la collaboration du FIDA avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial (document EB 2007/92/R.52, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2007/92/R.52/Rev.1). À l'issue de l'examen du document de séance n° 1 distribué durant la session, le Conseil approuve le projet de décision y figurant et invite la direction à se concerter avec les organisations basées à Rome afin de préparer un document portant sur l'orientation que de futurs accords de partenariat axés sur des finalités précises pourrait prendre au niveau mondial, régional et national. La représentante des États-Unis insiste sur le fait que le FIDA doit suivre son cadre stratégique pour décider quand et comment coopérer avec d'autres organismes et que la priorité doit être de mobiliser des ressources et de les consacrer à l'accroissement de l'impact du FIDA au niveau des pays et sur le terrain. La direction souligne qu'il existe déjà des liens de collaboration solides entre les institutions ayant leur siège à Rome. Des consultations sont en cours pour étudier les possibilités de renforcer la collaboration en vue d'activités conjointes dans les domaines du plaidoyer, de l'analyse et de la formulation de politiques, en tenant compte des attributions, des stratégies et des politiques de chacune des institutions et en se concentrant sur les résultats susceptibles d'avoir une valeur ajoutée et un plus grand retentissement sur le terrain.

